Contrairement à ses critères, En Marche! investit un candidat déjà condamné

11/05/2017 à 18h09

Député MoDem sortant de La Réunion, Thierry Robert a été condamné en 2016 pour diffamation. Or, le parti a rappelé ce jeudi que tout candidat du parti d'Emmanuel Macron devait avoir un casier vide.

Premier bug dans les investitures de la République en marche pour les élections législatives. Thierry Robert, député sortant MoDem de La Réunion, figure dans la liste des 428 premiers sélectionnés par le parti d'Emmanuel Macron. Problème: l'élu ultramarin est lesté de plusieurs condamnations, dont une pénale pour diffamation à l'encontre de Didier Robert, président du conseil régional.

Thierry Robert a été condamné en appel en juin 2016 selon le site d'information réunionnais, Zinfos974. Il accusait son rival Les Républicains de clientélisme. Une condamnation qui figure sur son casier judiciaire, comme le confirme à L'Express son ancien avocat, Philippe Creissen. "Il a été condamné l'an dernier; il attend désormais de voir si son pouvoir en cassation est admis", explique celui qui est désormais son adversaire politique, et qui a par ailleurs porté plainte contre lui en septembre dernier pour escroquerie.

(…) L'Express